

Initiatives pour des multinationales responsables : le grand débat

Une nouvelle initiative fédérale entend faire en sorte que les entreprises suisses assument une responsabilité pour leurs opérations à l'étranger en s'assurant de respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits humains et de protection de l'environnement. Si ce texte est accepté lors de la votation du 29 novembre 2020, la constitution fédérale sera modifiée et les entreprises établies en Suisse devraient alors respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits humains et de protection de l'environnement dans l'ensemble de leurs activités internationales (y compris dans leurs filiales et dans les fournisseurs qu'elles contrôlent économiquement). Le texte est largement soutenu par les partis politiques suisses de gauche et du centre : le PS, les Verts et les Vert'libéraux notamment. En revanche, il est combattu par les partis de droite : le PDC, le PLR et l'UDC notamment.

Gilles Carbonnier, professeur d'économie du développement à l'IHEID, a expliqué le contexte et les contours juridiques de l'initiative lors d'une allocution introductive. Il a insisté sur le devoir de diligence que l'initiative établit. Il s'agit, concrètement, pour les entreprises suisses d'identifier les risques qui pourraient les amener, elles ou leurs affiliés, à porter atteintes aux normes internationales susmentionnées. Cette diligence signifie qu'elles doivent prendre toutes les mesures qui sont en leur pouvoir pour tenter de prévenir ces atteintes ou le cas échéant, d'y remédier aussi rapidement que possible. Ce devoir de diligence s'étend aux filiales d'entreprises suisses à l'étranger et aux entreprises étrangères effectivement contrôlées par celles suisses.

Maria Isabelle Wieser, directrice romande du foraus a modéré le panel qui comportait les personnalités suivantes : **Bertrand Reich**, président, Parti libéral-radical genevois ; **Marie-Claude Sawerschel**, présidente, Vert'libéraux genevois ; **Vincent Simon**, suppléant romand et chef de la campagne, Economiesuisse ; **Marc Ummel**, responsable des matières premières, SWISSAID.

Bertrand Reich a noté que ce qui distingue les humains des animaux c'est probablement leur capacité à créer des droits humains qui consacrent le respect des autres. Le respect des droits des individus ne doit pas se faire au détriment du respect des droits souverains des pays tiers, qui est mis à mal par cette initiative. Cette initiative pourrait dire à certains pays qu'ils font tout faux et que seule la Suisse est capable de dire comment il faut faire pour défendre les droits humains et l'environnement. En outre, l'initiative ne résout rien, elle n'est pas efficace face à l'ampleur des problèmes mondiaux. M. Reich, a défendu le contre-projet indirect du Parlement qui ne propose pas de créer devoir de diligence voulu par l'initiative.

Marie-Claude Sawerschel a souligné que le code des obligations contient déjà des dispositions définissant un devoir de diligence pour les entreprises. L'initiative ne propose rien d'autre que d'étendre ce qui existe déjà sur notre territoire aux opérations des entreprises suisses et de leurs filiales à l'étranger. L'initiative consacre donc un principe de responsabilité que toutes les entreprises connaissent déjà. Ce principe se base sur des normes internationalement reconnues et qui jouissent donc d'une grande légitimité. On ne peut donc pas faire un procès

en ingérence voire en néocolonialisme à cette initiative. Par ailleurs, Mme Sawerschel a insisté sur le fait que responsabilité et rentabilité peuvent aller de pair, même dans une économie globale très compétitive. Les entreprises peuvent rester en pointe en devenant encore plus responsables car leur réputation s'améliorera, ce qui aura des conséquences positives d'un point de vue commercial.

Vincent Simon a considéré que la réputation des entreprises suisses est déjà plutôt bonne dans le monde. Selon lui, nos entreprises ont déjà bien pris en compte la protection des droits humains et de l'environnement lors de leurs opérations à l'étranger. La question n'est pas l'objectif (la protection des droits humains) mais les moyens. Le devoir de diligence étendu promu par l'initiative et qui s'appliquerait aux fournisseurs étrangers des entreprises suisses va trop loin. M. Simon a aussi critiqué ce qu'il considère être un renversement du fardeau de la preuve induit par l'initiative. Ce serait à une entreprise de démontrer qu'elle n'est pas coupable lorsqu'elle serait mise en accusation sur la base d'une loi découlant de cette initiative. Enfin, M. Simon a fait état de son appréhension quant au fait que la Suisse devienne le pays le plus strict en matière de responsabilité, cela sera une chicane pour la compétitivité du pays.

Marc Ummel a souligné que l'initiative a un but clair : mettre un terme aux violations des droits humains et atteintes à l'environnement des multinationales établies en Suisse et à leurs affiliés. Le principe est simple : quiconque cause un dommage doit en assumer les conséquences ici ou à l'étranger. Selon lui, les cas de dommage ne sont pas rares. Il a cité le cas de Glencore et de ses opérations en Colombie et au Pérou (pollution de fleuves et de terres agricoles). Pour encadrer ces mauvais élèves, il est nécessaire de mettre en place une législation contraignante qui développe un devoir de diligence et une responsabilité civile tels que proposés par l'initiative. Les victimes auraient alors accès à la justice, sachant que ce n'est pas toujours le cas dans leurs pays de résidence. Enfin, M. Ummel note que l'initiative s'inscrit dans un mouvement législatif mondial, la Suisse ne fera donc pas cavalier seul en acceptant cette initiative.

Cenni Najy, vice-président de foraus